

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/l-avortement-volontaire-legalise-cette-pretendue-modernisation-si-proche-de-l>

l'avortement volontaire légalisé si proche de l'infanticide à la naissance, a été une régression de civilisation



Date de mise en ligne : dimanche 6 décembre 2020

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Communiqué de SOS TOUT-PETITS : « l'avortement volontaire légalisé, cette prétendue modernisation, si proche de l'infanticide à la naissance des anciens Romains, a été une régression de civilisation »

« Le récent décès du Président Giscard d'Estaing donne lieu à toutes sortes de commentaires plutôt laudatifs à son égard ; certains, dans le domaine économique notamment, peuvent être approuvés par beaucoup (gestion des crises économiques, choix du TGV, développement des centrales nucléaires,...).

Il n'en va pas de même de la loi d'avortement de 1975 dont il a été le principal promoteur, avec Jacques Chirac et Simone Veil. Le divorce par consentement mutuel est une facilité qui a concouru aussi, avec cette loi d'avortement, à la dissolution de nombreuses familles et à la détresse des enfants, avec la destruction de la morale chrétienne traditionnelle.

Par dessus tout, l'avortement volontaire légalisé, cette prétendue modernisation, si proche de l'infanticide à la naissance des anciens Romains, a été une régression de civilisation.

Le motif voulu ou affiché, louable en lui-même, était de mettre fin aux avortements clandestins accomplis dans des conditions déplorables (ils étaient cependant beaucoup moins nombreux qu'on l'a prétendu).

Cela ne justifiait pas de faire la promotion de l'avortement volontaire, en refusant durablement de mettre en oeuvre des moyens d'assistance pour le limiter au maximum et secourir effectivement les femmes enceintes en détresse, au lieu de les pousser plus encore dans le malheur et les regrets.

Ce mépris doctrinaire de l'être humain à son commencement heurte tous les principes de morale élémentaire. Le début de l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen fait écho à une préoccupation essentielle de tout homme dans l'exercice de sa liberté :

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui... »

Même le droit français reconnaît cette évidence que le petit être au sein de sa mère est un « être humain » (articles 2211-1 et 2211-2 du Code de la Santé Publique).

Seul Dieu est juge des intentions. Nous prions pour tous ceux qui ont provoqué cette législation de mort, en particulier pour le Président Giscard d'Estaing, et pour la France, afin que, par la loi dite « de bioéthique », elle ne s'enfonce pas plus encore dans la régression morale et la mise à mort massive des êtres humains. »